

Le Comité Syndical du Syndical Mixte d'Adduction des
Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 14 juin 2013.

Etaient présents:

Mme Massiet-Zielenski, MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefait, Lefebvre,
Leroy, Maimouni, Parent, Tostain, Schepman.

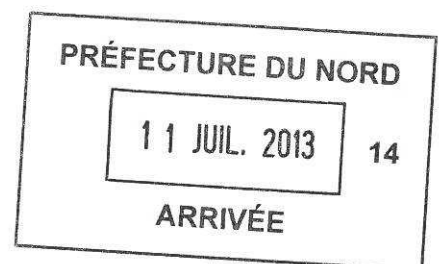
Etaient excusés:

MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Houssin, Méquignon,
Vandevoorde, Waymel.

Vu le rapport : 21-13

DECIDE

- d'approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice
2012, soit une somme de 1 197 089,93 € au compte 1068 du budget de l'exercice
2013.



VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 09 JUL. 2013

Le Président,
Jean-Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2012 sur le budget 2013

Le compte de recettes et dépenses de l'exercice 2012 fait apparaître un excédent de recettes d'investissement de 1 078 042,75 € et un excédent de recettes de fonctionnement de 1 197 089,93 € soit un excédent de recettes de 2 275 132,68 €.

Le résultat d'investissement a été automatiquement reporté sur la section d'investissement du budget de l'exercice 2013.

Le présent rapport a pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2012.

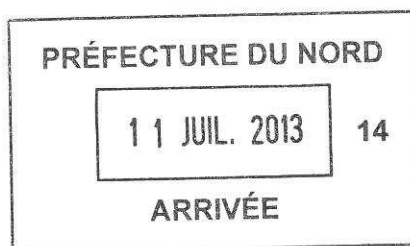
Celui-ci s'élève donc à 1 197 089,93 €. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2012.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2012 conformément à l'annexe jointe.

Vu, le **10 JUIN 2013**

Le Président du Comité Syndical

Jean-Claude DESSAUX



ANNEXE A LA DELIBERATION

**TABLEAU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012
DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS**

Le Comité syndical du SMAEL réuni le 14 Juin 2013 sous la présidence de Monsieur Jean Claude DISSAUX

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	+ 1 119 090,64		- 41 047,89	169 992,62	169 992,62	+ 908 050,13
Fonctionnement	+1 187 638,64	<u>Part affectée à l'investissement 2012</u> - 1 116 381,97	+ 1 125 833,26			+ 1 197 089,93

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	1 197 089,93
Affectation obligatoire : la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	-----
Solde disponible affecté comme suit Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 197 089,93
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012	
Déficit à reporter (ligne 002)	